

Notes d'allocution
Allocution prononcée par le président du CPAC
à l'Assemblée générale annuelle des Egg Farmers of Alberta
Red Deer (Alberta) – 28 février 2017

(Le discours prononcé fait foi)

- Bonjour à tous. Je suis heureux d'être venu à Red Deer pour vous parler du CPAC et de la gestion de l'offre. J'ai vérifié les prévisions météo et j'étais content de voir que nous aurions des conditions stables pendant tout mon séjour. Ça fait changement d'Ottawa, où les températures font le yoyo comme les prévisions économiques!
- Du temps stable, c'est aussi à l'image de la gestion de l'offre, qui assure la stabilité. J'aime à penser que, pendant mes sept années à la présidence, la surveillance exercée par le CPAC a permis de garantir la fiabilité du système. (En passant, vous m'aurez encore pendant quelques mois, puisque je terminerai mon mandat à la fin de mai.) Fondamentalement, les systèmes de gestion de l'offre pour la volaille et les œufs continuent à offrir aux Canadiens un approvisionnement fiable en aliments

frais de grande qualité, tout en conciliant les intérêts des producteurs, des transformateurs, des classeurs et des consommateurs.

- Le rendement global de l'industrie ovicole illustre parfaitement la réussite de la gestion de l'offre. À l'heure actuelle, et pour la première fois depuis 1976, plus de 25 millions de pondeuses sont autorisées pour la production de l'année. Depuis plus d'une décennie, dans l'ensemble, la demande d'œufs a connu une croissance constante, mais il y a toujours eu une certaine pénurie. La plus récente pénurie sur le marché a été comblée grâce aux récentes allocations du Comité d'allocation des contingents (ou CAC) approuvées par le Conseil.
- Depuis plusieurs années, on exerce des pressions pour que les systèmes soient renouvelés. On a eu tendance à relever les défis, survenus graduellement avec l'évolution des systèmes, au moyen d'engagements d'honneur. Mais ces engagements sortent des limites établies de l'Accord fédéral-provincial (ou l'AFP). Donc, comme vous le savez, depuis quelques années

le CPAC demande la révision de l'AFP. Je pense que c'est nécessaire, non seulement par précaution, mais surtout, afin de mieux harmoniser les mécanismes d'allocation avec le cadre réglementaire.

- Aux fins de transparence et de reddition de comptes, les cadres législatifs et réglementaires doivent tenir compte des réalités sur le terrain – et vice versa! Et même si dans l'ensemble l'industrie a connu une stabilité remarquable, il y a eu de nombreux changements structurels – je pense aux politiques comme le Comité d'allocation des contingents et le nouveau seuil d'utilisation des contingents (SUC). Même si elles servent à structurer le fonctionnement de l'industrie, ces nouveautés ne font pas partie de l'AFP. Il faut que l'industrie comprenne à quel point il est difficile parfois pour le Conseil d'examiner le bien-fondé d'une modification qui est fondée sur des politiques qui **ne font pas** partie de l'AFP!
- Ainsi, le CPAC était heureux de voir que les Producteurs d'œufs du Canada (les POC) ont chargé un comité de la révision de l'AFP – la première réunion a eu lieu le 24 janvier

dernier, et une autre est prévue en avril. Je constate que des progrès ont été réalisés, mais le CPAC craint que les POC se limitent à assurer la reddition de compte de son AFP, sans en assurer la pleine transparence, étant donné les défis posés par le renouvellement de l'AFP.

- Par exemple, le conseil d'administration des POC a récemment décidé de modifier l'AFP au moyen d'une « chirurgie » rapide, qui laisserait en grande partie l'AFP intact, mais qui traiterait des secteurs prioritaires dans des addendas. Mais de laisser l'AFP intact et d'y ajouter des addendas constituent la solution la moins entreprenante et la plus confuse. Il faut réviser l'AFP dans son ensemble et intégrer les changements nécessaires (dans les secteurs prioritaires) dans tout le document.
- Le CPAC collaborera au meilleur de sa capacité – nous avons identifié entre 15 et 17 points aux fins d'examen. Il y a entre autres des changements cosmétiques – comme des modifications d'appellations – mais quatre ou cinq points visent des changements majeurs.

- Un défi de taille est la modification proposée du seuil d'utilisation des contingents (SUC). En 1976, le SUC a été fixé à 95 %. En 1984, l'AFP a été modifié par un addenda, pour le faire passer à 97 %; et les POC ont accepté de faire passer le SUC à 100 % en février 2016.
- Ainsi, un addenda a modifié un autre addenda, qui, à son tour, a modifié l'AFP. J'aimerais signaler que cette méthode peut semer la confusion.
- Le Conseil sait que les POC ont beaucoup de pain sur la planche. Pensons à l'accord avec les transformateurs : le Conseil est conscient que l'accord sur le Programme des produits industriels, en ce qui concerne les prix, a entamé sa cinquième et dernière année en juin 2016, et que l'accord actuel a été prolongé jusqu'à la fin de la période 12 de 2017, afin de permettre d'autres discussions et négociations.

- Toutefois, pour le bien de l'industrie des œufs, le Conseil vous souhaite un règlement rapide qui profitera à toutes les parties intéressées, y compris aux consommateurs.
- Comme je l'ai souligné l'an dernier, et comme le Conseil l'a affirmé par écrit dès 2012, les œufs excédentaires destinés au marché de la transformation ne peuvent pas et ne doivent pas être financés uniquement par les consommateurs. Les producteurs et les organismes de réglementation doivent envisager des solutions plus innovatrices et responsables.
- Les POC ont certainement mis en œuvre un éventail de solutions – p. ex., l'élimination des frais d'administration et de rajustement pour la catégorie des œufs tout-venant en décembre 2013, et la mise en œuvre d'un nouvel écart de prix en 2014. Il demeure que la contribution des frais de service au PPI est estimée à 2,7 millions de dollars en 2016 et à 1,5 million de dollars en 2017, alors qu'en 2016, la contribution estimative des consommateurs au PPI était d'environ 50 fois plus grande, soit de 116 millions de dollars.

- Le Conseil a approuvé une hausse de redevance de huit sous (0,08 \$) en décembre 2016 pour compenser le prix Urner Barry relativement faible, ce qui augmentera probablement la contribution déjà importante du consommateur en 2017.
- Évidemment, il faudra examiner la contribution des consommateurs afin d'éviter tout excédent budgétaire excessif. D'autres mesures devront être considérées (p. ex., une plus grande contribution du prix aux transformateurs, l'examen de l'indice Urner Barry, etc.).
- La dépendance excessive à l'égard de la contribution des consommateurs se manifeste également dans l'allocation des contingents. En décembre dernier, le Conseil a approuvé l'équivalent de 848 000 pondées en contingents supplémentaires selon le nouveau CAC pour les œufs de consommation. Néanmoins, en 2016, les POC ont présenté au Conseil deux demandes spéciales pour modifier le contingent fédéral afin d'affecter un plus grand nombre d'œufs au

marché de la transformation, ce qui aurait été financé par les consommateurs.

- Le Conseil maintient que le contingent fédéral est réservé au marché des œufs de consommation et encourage les POC à examiner d'autres moyens d'appuyer et d'approvisionner directement ce marché, peut-être en combinant le contingent d'œufs de transformation et un système de mise en commun des prix. Ce qui me ramène à l'importance de modifier l'AFP correctement et de façon transparente! Je le répète : l'objectif de la gestion de l'offre, comme il est indiqué dans l'AFP des PPC, consiste à « servir à la fois les intérêts des producteurs, des intervenants de l'industrie et des consommateurs ». Il s'agit également de l'un des principaux objectifs de la surveillance du CPAC.
- En quoi consiste la surveillance? Il s'agit d'abord de communiquer des renseignements à l'échelle du secteur assujetti à la gestion de l'offre et, pour les membres du Conseil et le personnel, de travailler fort pour mieux

comprendre l'évolution des industries de la volaille et des œufs. Au cours de la dernière année, cela a signifié pour le CPAC qu'il participe activement, comme à l'habitude, aux réunions des offices et aux rencontres sectorielles comme celle-ci. Le CPAC félicite les POC d'avoir élaboré un nouveau portail d'information et rétabli les cinq séances publiques du conseil d'administration. Ces mesures prises par les POC afin d'être plus transparents ont été très bien accueillies.

- Le CPAC veut aider les POC à poursuivre ces efforts. Prenez par exemple notre projet de registre d'information : conformément aux instructions du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire (vous pouvez consulter la plus récente lettre de mandat qu'il m'a confiée sur notre site Web), le CPAC mobilisera les offices nationaux de commercialisation, les régies agroalimentaires provinciales et les offices provinciaux de commercialisation afin de créer un mécanisme permanent pour produire des renseignements à jour sur le fonctionnement du système de gestion de l'offre pour la volaille et les œufs.

- Le CPAC s'assurera que les renseignements sont mis à jour et gérés correctement afin de permettre le suivi des signes vitaux du système, facilitant ainsi une surveillance adéquate de son comportement au fil du temps. Cela aidera les offices nationaux de commercialisation, ainsi que le CPAC, à veiller à ce que les processus de contingentement soient transparents et respectent les intérêts de tous les Canadiens.
- Cette collaboration inter organismes est sans doute la clé d'une cogestion et d'une surveillance mieux ciblées et plus efficaces des industries de la volaille et des œufs. Et cette collaboration, qui constitue le fondement du système fédéral-provincial de la gestion de l'offre, peut être élargie pour inclure d'autres intervenants clés de l'industrie. J'ai à l'esprit notamment la table ronde sur la valeur de la volaille qu'AAC est en train d'établir (elle inclut l'industrie des œufs). Sa première réunion aura lieu en mars. Cela ne peut qu'améliorer la coordination entre les intervenants du système de gestion de l'offre et devrait harmoniser la vision et le plan de l'industrie.

- Selon mon expérience dans le domaine de la réglementation, il faut d'abord une vision directrice (laquelle est fournie par les lois et l'AFP). Deuxièmement, il faut les compétences nécessaires pour la décrire dans un plan. Et troisièmement, il faut travailler en collaboration avec les collègues et les prédécesseurs pour la rendre utile et l'appliquer. Je suis sûr que le CPAC, et nos collègues des POC, nos clients au sein de l'industrie, ont ce qu'il faut, maintenant, pour franchir ces trois étapes.

- *[Conclusion improvisée]*

O:\Communications\Speechwriting\2017-02-17_Speaking Notes_Chair at Alberta Poultry and Egg Joint AGM.docx